

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

Date de convocation du Comité Syndical
04 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
04 décembre 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44
Nombre de suffrages exprimés : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 46
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

**SEANCE DU
11 DECEMBRE 2024**

Le 11 décembre 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente Marcel Passelaigue d'Effiat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Frédérick MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, PELLETIER Sophie, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AMEILBONNE Bernard, CHANET Florian, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, FUENTES Carmen.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, FABRE Jean-Louis, Georges Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s) :

- M. Michel DEGOILLE donne procuration à Mme Michelle STEINERT
- M. Bernard DUCREUX donne procuration à M. Alain LAGRU

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°45
Nombre de délégués présents	45	44
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	46

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-53-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-53 : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée YL 001, pour la construction d'un pôle de valorisation sur la commune de Saint-Clément-de-Régnat

VU la délibération du Comité Syndical n°2024-35 du 22 septembre 2024 portant validation du schéma directeur des collectes 2025-2030 ;

Le Président rappelle que le Comité Syndical du SBA a adopté un schéma directeur des collectes lors de son assemblée du 22 septembre 2024. Dans ce cadre, il est prévu la création de pôles de valorisation des déchets. La présente acquisition permettra la construction d'un pôle de valorisation sur la commune de Saint-Clément-de-Régnat (sur le territoire de la Communauté de Communes Plaine-Limagne).

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 30 650 m².

Après discussion avec les co-proprétaires du terrain, il a été arrêté un prix d'acquisition à hauteur de 8 000,00 € l'hectare (soit environ 0,8 euros/m²) auxquels il conviendra d'ajouter les frais légaux.

Le Président précise que cette acquisition ne se concrétisera que :

- sous réserve des résultats d'une étude de sol complémentaire,
- à la condition que le plan local d'urbanisme autorise la construction d'un pôle de valorisation sur la parcelle suscitée.

Le Président demande au Comité Syndical :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle **YL n°001** pour la somme de **24 520,00 €** (montant ajustable selon les résultats des études topographiques de géomètre).
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,
À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle YL n°001 pour la somme de 24 520,00 € (montant ajustable selon les résultats des études topographiques de géomètre).

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-53-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.